

Projet Patronne - Installation agricole alimentaire à destination des cantines du territoire



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

2, rue Blaise Pascal

83310 COGOLIN

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Jacques Brun

jbrun@golfe-sainttropez.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Un projet opérationnel, pour produire localement des denrées alimentaires de qualité à destination des cantines du territoire, former et installer de nouveaux agriculteurs et sensibiliser les enfants à l'agriculture locale et bio.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le projet de la Patronne est le **projet phare du projet Alimentaire du Golfe de Saint Tropez** puisqu'il permet la concrétisation des trois objectifs du PAT du Golfe :

- Outre le développement d'une **production vivrière substantielle** sur le site, il a vocation à « dynamiser » la production alimentaire locale en « ouvrant la voie », en développant des techniques adaptées au contexte local et en proposant un espace test aux jeunes candidats à l'installation.
- Par ailleurs, en s'appuyant sur le **réseau des cantines scolaires** du territoire, structuré dans le cadre du PAT, il vise à approvisionner les cantines scolaires et fournir ainsi aux enfants du Golfe, une alimentation locale, saine et bio, permettant par ailleurs aux cantines de répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'approvisionnement en denrées de qualité (loi EGalim). La création de ce **réseau** au sein du projet alimentaire, a permis d'évaluer les besoins de celles-ci et d'anticiper les moyens nécessaires pour les fournir.
- Enfin, il intègre **une dimension vertueuse**, tant en termes de savoir-faire agricole (aménagements agricoles et pratiques) que de valorisation de ces savoir-faire agricoles locaux et des enjeux liés à l'alimentation locale auprès des enfants du territoire (espace pédagogique intégré au projet).

Résultats quantitatifs

La communauté de communes a fait le choix de porter le foncier et l'intégralité des investissements (hors troupeaux caprins et ovins). Elle les met à disposition selon des modalités diverses (DSP, bail rural, prêt à usage...) à des exploitants agricoles.

Ces exploitants devront s'engager à

- Conduire leur exploitation selon le cahier des charges de l'agriculture biologique
- Livrer une part conséquente de leur production aux cantines scolaires du territoire
- Pour **les cantines scolaires**, le réseau des cantines permettra de structurer un marché d'achat groupé, pour acheter les denrées aux exploitants. Les prix de marchés seront selon les premières investigations, fondés sur la mercuriale utilisée par la SCIC « AgribioProvence » (Coopérative de producteurs bio).

Résultats qualitatifs

Le projet attache une attention particulière à la préservation des corridors écologiques pour le bon fonctionnement de la biodiversité sur le site et assurer une circulation entre la ripisylve et le versant des massifs.

Le diagnostic écologique terminé en juin 2023 propose des solutions pour développer les infrastructures et les exploitations agricoles associées, tout en respectant la biodiversité présente sur le site. Quelques exemples :

- Utilisation d'un rouleau spécifique pour faire régresser la fougère aigle dans les prés sans faire de travail du sol et donc préserver les espèces variées et rares des prairies.
- Traiter les lisières et entretenir les clôtures selon un cahier des charges précis indiquant des périodes et des heures d'intervention pour épargner les tortues.
- Positionner les clôtures et définir leur nature et leur forme pour protéger les amphibiens de l'électrocution.
- Conserver des cavités dans les murs pour rénover la bastide en conservant les habitats des chauvesouris.

Les travaux de rénovation et construction seront encadrés et accompagnés dans leur mise en œuvre pour minimiser leur impact et préserver les habitats.

Le site sera suivi dans le temps, avec une évaluation régulière de l'évolution de la richesse de la biodiversité. Cette surveillance pourra proposer une évolution des pratiques agricoles qui permette de préserver les espèces et de conforter la richesse du site.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Un dossier loi sur l'eau** pour permettre l'implantation des serres en zone humide (à compléter)
- **2 permis de construire** seront déposés fin septembre 2023 (un PC pour la Bastide et 1 PC pour tous les autres aménagements)
- **Un appel à candidature permettra de sélectionner les candidats à l'installation** (candidatures individuelles ou groupées). L'appel à candidature sera ouvert dans l'automne 2023.
- **La rédaction des contrats** (baux, DSP...)
- Un Passage en **CDPENAF** des permis de construire
- Construction et travaux à suivre

Moyens humains

Le service agriculture de la Communauté de Communes met en oeuvre le Projet

3 exploitants agricoles doivent être installés sur la propriété

1 quatrième exploitant pourra être installé à terme

Moyens financiers

Un ACP de 1.8 million d'euros est voté par la Communauté de Communes

Cette programmation budgétaire sera révisée en début d'année 2024, avec la livraison par la maîtrise d'oeuvre de l'AVant Projet puis du PROjet. Ces deux étapes permettront d'ajuster la prévision aux données de l'inflation.

Moyens techniques

La Maîtrise d'ouvrage est portée par le service agriculture de la Communauté de Communes.

Les travaux de constructions lourds sont pilotés par un groupement de maîtrise d'oeuvre (EC Architecte - Axiolis - ELithis - BET Lamour)

des compléments ont été engagés : étude de faisabilité pour une géothermie, diagnostic écologique, approche paysagère, assainissement autonome, examen des projets agricoles avec les instances professionnelles et les services de l'états, ...

Partenaires mobilisés

Un accompagnement technique

La « Maison Régionale de l'Elevage » : Bergerie caprin / installation de traite / fromagerie

« Potager et compagnie » : Elevage de poules (atelier d'emballage des Œufs)

« Potager et compagnie » : Installation de Maraichage et légumerie

« CERPAM » : Viabilité des exploitation d'élevage, surfaces et parcours, coordination caprin laitier / ovin allaitant

Les organisations professionnelles : ADEAR, Agribiovar, Chambre d'agriculture, le Lycée agricole de Saint Maximin

Garantir la fonctionnalité de l'installation

Garantir la viabilité des exploitations

Assurer l'attractivité des appels à candidatures

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Qualités des candidatures à l'installation

Difficultés rencontrées

Difficultés administratives pour la création d'exploitations agricoles

Mots clés

APPROVISIONNEMENT DURABLE MATIERE | AGRICULTURE | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | CONSOMMATION DURABLE

Dernière actualisation

Janvier 2024

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Emilie LE FUR

emilie.lefur@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur